



OFFRE DIFFÉRÉE DE REMBOURSEMENT

Jusqu'à 200€ pour toute portabilité
Valable du 15/04/2025 au 02/06/2025

Condition d'éligibilité : Avoir souscrit à un abonnement mobile **5G avec engagement de 24 mois** entre le 15/04/2025 et le 02/06/2025 inclus, en portabilité du numéro mobile.

Détail remise :

- souscription aux forfaits PRIMO 5G et INITIAL 5G : **100€**
- souscription au forfaits INTENSE 5G, ABSOLU 5G et EXCELLENCE 5G : **200€**

Modalité de remboursement : L'offre différée de remboursement aura lieu sous forme d'avoir sur facture. Le remboursement sur facture interviendra après le paiement des 3 premières factures d'abonnement en l'absence de rejet de prélèvement, ou incident de paiement, ou impayé, au moment du remboursement. La ligne objet du remboursement devra être active et sur la même offre que celle souscrite à l'origine au moment du remboursement.

L'offre de remboursement n'est pas cumulable avec toute autre offre en cours, sauf mentions contraires.

Comment obtenir votre remboursement :

1. Remplissez et signez le présent formulaire
- 2. Le commercial SFR transmettra ce formulaire au Service Client**
3. Après validation de votre dossier et la vérification du paiement de vos 3 premières factures, votre remboursement sera effectué sous forme d'avoir à partir de votre 4^{ème} facture.

Partie à remplir en majuscules, 1 seule demande de remboursement par formulaire :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

N° d'appel concerné : _____

RIO : _____

Date et signature du client